

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le 28 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 avril 2014

Présents : CHADELAUD Michel, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal donne pouvoir à DOLLEY Alain, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GERY Claude a donné pouvoir à GARDELLE Bruno, LACOUTURIERE Michel a donné pouvoir à LIVET Gérard, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric a donné pouvoir à FAYE Jean-Pierre, TERRIER Gilles, VERGNE Didier.

Excusés : BODIN Pascal, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, SUDRON Frédéric.

Présents 30/ Votants 33

Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Habitation, Taxe Foncière

En 2011, la Communauté de Communes avait budgété une recette fiscale nette de 1 293 685€, correspondant à la compensation-relais, mise en place de façon transitoire.

En 2012, la Communauté de Communes avait choisit de ne pas modifier les taux notifiés par les services de l'État correspondant à un produit constant.

Il est proposé pour 2014 de maintenir les taux de 2013. Les ressources fiscales seront composées comme suit :

- Compensation Foncière des Entreprises : **499 045€** (taux de 30,56 %), 474 291€ en 2013
- Taxe d'Habitation : **620 500€** (taux de 8,71 %) 605 171€ en 2013
- Taxe Foncière (non bâti) : **13 077 €** (taux de 4,07 %) 12 930€ en 2013
- Taxe additionnelle au non bâti : **3 378€** (3 318 € en 2013)
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **181 762€** (175 108€ en 2013)
- Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises : **149 696€** (149 235€ en 2013)
- Allocations compensatrices (dégrèvements, exonérations) : **76 050€** (79 079€ en 2013)
- Taxe sur les Activités Commerciales : **20 209€** (20 209€ en 2013)

Soit un total de 1 563 717€ (soit + 49 376€ par rapport à 2013)

La Communauté de Communes étant « bénéficiaire » de ce nouveau dispositif, elle doit contribuer, à hauteur de 109 267 € au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Les ressources fiscales nettes de la Communauté de Communes, sans modification des taux notifiés, seraient donc 1 454 450€ (1 412 861€ en 2013)
--

Il revient à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de fixer :

- le taux de la Taxe d'Habitation pour l'année 2014 (taux notifié : **8,71 %**)
- le taux de la Taxe Foncière (non bâti) pour l'année 2014 (taux notifié : **4,07 %**)
- le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2014 (taux notifié : **30,56 %**)
- le taux de la taxe foncière (bâti) pour l'année 2014 (taux notifié 0%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux notifiés comme présentés ci dessus.

Pour copie conforme :
Le 30 avril 2014
Le Président